



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 28 janvier 2025, à compter de 20 h 01, le Conseil municipal, sur convocation adressée par la Maire le 22 janvier 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales s'est réuni salle des fêtes.

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Maire, préside la séance.

Présents :

Virginie GAY-CHANTELOUP, Martine COTEREAU, Serge BONNIGAL, Chantal CORDUANT, Pascal BOIRON, Pierrette PERCEREAU, Pascal GASNIER, Nicolas MARTIN, Delphine GOSSET, Svetlana NICOLAEFF, Jean-Marie DESSABLES

Pouvoirs :

Thierry MALNOU donne pouvoir à Serge BONNIGAL, Matthieu LEMARIÉ donne pouvoir à Svetlana NICOLAEFF

Absents excusés :

Matthieu LEMARIÉ, Thierry MALNOU.

Absents :

Aude GAUDRY, Grégory MOREAU.

Secrétaire de séance : Pascal BOIRON.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024

D_2025_001	AFFAIRES GÉNÉRALES – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024
-------------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_002	AFFAIRES GÉNÉRALES – État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_003	FINANCES – Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

D_2025_004	ENFANCE JEUNESSE – Convention de partenariat dans le cadre des animations jeunesse sur les temps méridiens
-------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver la signature de la convention ci-jointe entre la commune de Limeray et la Communauté de communes du Val d'Amboise pour la mise en place d'animations jeunesse sur les temps méridiens,
- autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

La séance est levée à 21 h 04

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie de Limeray, aux horaires d'ouverture au public.